EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU **23 juin 2017 à 18 h 00**

AUJOURD'HUI **vingt trois juin deux mille dix sept**

LE CONSEIL MUNICIPAL de la Ville de Clermont-Ferrand, convoqué par Monsieur le Maire le 16 juin 2017, s'est réuni dans la salle ordinaire des séances.

Après avoir ouvert la séance, Monsieur le Maire procède à l'appel.

Etaient présents Mmes et MM. les Membres du Conseil dont les noms suivent :

Olivier BIANCHI, Maire, présidant la séance

Présent(e)s :	**Olivier BIANCHI, Françoise NOUHEN, Monique BONNET, Manuela FERREIRA DE SOUSA, Philippe BOHELAY, Simon POURRET, Isabelle LAVEST, Grégory BERNARD, Cécile AUDET, Jérôme GODARD, Cyril CINEUX, Jérôme AUSLENDER, Nicaise JOSEPH, Marion CANALES, Saïd Akim BARA, Gérard BOHNER, Nicolas BONNET, Dominique ADENOT, Géraldine BASTIEN, Valérie BERNARD, Christophe BERTUCAT, Jean-Luc BLANC, Jean-Pierre BRENAS, Dominique BRIAT, Edith CANDELIER, Jean-Christophe CERVANTES, Alparslan COSKUN, Sondès EL HAFIDHI, Magali GALLAIS, Nadia GUERMIT-MAFFRE, Pascal GUITTARD, Christiane JALICON, Claudine KHATCHADOURIAN-TECER, Alain LAFFONT, Jean-Pierre LAVIGNE, Marianne MAXIMI, Abdelmajid MELLOUKI, Fabienne MONTEL, Didier MULLER, Florent NARANJO, Nicole PRIEUX, Dominique ROGUE-SALLARD, Laurence SCHLIENGER, Sylviane TARDIEU, Odile VIGNAL, Guillaume VIMONT**
Excusé(e)s ayant donné pouvoir :	**Christine DULAC-ROUGERIE à Monique BONNET, Louis COUSTÈS à Jean-Luc BLANC, Patricia GUILHOT à Laurence SCHLIENGER, Pierre MIQUEL à Sylviane TARDIEU, Christian PORTEFAIX à Philippe BOHELAY**
Excusé(e)s :	**François BARRIÈRE**
Absent(e)s :	**Anne FAUROT, Isabelle PADOVANI, Antoine RECHAGNEUX**
Secrétaire :	**Marianne MAXIMI**

Après l'appel, une minute de silence est faite en mémoire de Monsieur Daniel WACKENIER, ancien élu municipal et en hommage aux victimes des évènements dramatiques survenus au Portugal.
Monsieur le Maire sort pour l'examen, le débat et le vote du Compte Administratif (question n°2).
Madame Françoise NOUHEN, Première Adjointe, préside la séance pour la question n°2.
Madame Marianne MAXIMI arrive pendant la présentation du diaporama relatif à la question 2.
Madame Nadia GUERMIT-MAFFRE arrive avant le vote de la question 7 (fin du pouvoir donné à Monsieur Jean-Pierre LAVIGNE).
Monsieur Alain LAFFONT quitte la séance avant le vote de la question 7 et donne pouvoir à Madame Marianne MAXIMI.
Monsieur Dominique ADENOT quitte la séance pendant le débat de la question 10 et donne pouvoir à Monsieur Pascal GUITTARD.
Monsieur Alparslan COSKUN quitte la séance avant le vote de la question 11 et donne pouvoir à Monsieur Guillaume VIMONT.
Madame Marion CANALES quitte la séance avant le vote de la question 12 et donne pouvoir à Monsieur Gérard BOHNER.
Madame Magali GALLAIS quitte la séance avant le vote de la question 12 et donne pouvoir à Monsieur Jean-Christophe CERVANTES.
Madame Françoise NOUHEN sort pour l'examen et le vote de la question 14 en tant que Présidente de Logidôme.
Monsieur le Maire suspend la séance à 00h00 pendant le débat de la question 14. M. le Maire reprend la séance à 00h05 après avoir vérifié que le quorum est atteint.

Rapport N° 64

CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE MOYENS AVEC ASTU'SCIENCES

La Ville a fait de l'Enfance l'une de ses priorités. Ses objectifs ont été déclinés à travers le PEV (Projet Educatif de la Ville) élaboré avec l'ensemble des acteurs de la communauté éducative.
Dans ce contexte, les Fédérations ou associations inscrites dans une démarche d'éducation populaire représentent de véritables points d'appui partenariaux. C'est le cas en particulier d'Astu'sciences, association régionale pour le développement de la culture scientifique, technique et industrielle.

L'engagement et les actions que développent cette fédération, notamment autour de l'animation du réseau réuni autour de la culture scientifique, peuvent être mis au service des équipes d'animation en charge des accueils de loisirs péri et extra scolaires de la Ville. Elle correspond à des temps d'accompagnement et de soutien des équipes liées à cette thématique et la préparation d'événementiels avec les enfants. Ces actions correspondent, par ailleurs, à l'un des enjeux majeurs du PEV « Favoriser l'apprentissage de la citoyenneté et l'ouverture à l'autre ».

Afin de donner suite à la demande de subventions à l'association Astu'sciences et de définir une perspective de collaboration pluriannuelle sur 4 ans et un cadre juridique support à ce partenariat, il vous est proposé de mettre en place une convention d'objectifs et de moyens couvrant la période de 2017 à 2020.
Au regard des missions réalisées par les Astu'sciences dans le cadre de cette convention, la Ville versera une subvention annuelle de 15 000 €, en 2 fois.

Les crédits nécessaires sont prévus dans le cadre du budget primitif (Chapitre 65 – Fonction 422 – Nature 6574).

Il vous est proposé d'approuver, en accord avec votre commission, le versement de la subvention, et d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention d'objectifs et de moyens ci jointe, ainsi qu'à procéder aux opérations nécessaires à son exécution.

DELIBERATION

Les propositions mises aux voix sont adoptées à l'unanimité et converties en délibération.

Pour ampliation certifiée conforme.

Fait à Clermont-Ferrand, le 4 juillet 2017

Pour le Maire,
L'Adjointe chargée de l'éducation,
de l'enfance et de la petite enfance

Cécile AUDET

CONVENTION PLURIANNUELLE
D'OBJECTIFS ET DE MOYENS AVEC ASTU'SCIENCES

Entre :

la Ville de Clermont Ferrand, 10 rue Philippe Marcombes, 63000 Clermont-Ferrand, représentée par Monsieur Olivier Bianchi, Maire, habilité à l'effet des présentes par délibération du
d'une part,
Ci-après désignée « la Ville »,

Et

L'association Astu'sciences, 13 rue d'Amboise, 63000 Clermont-Ferrand, représentée par Christian Touraille, président
d'autre part,
Ci-après désignée « l'association »,

Il est convenu ce qui suit :

PREAMBULE

La Ville de Clermont-Ferrand a fait de l'Enfance sa priorité. Ses objectifs pédagogiques et éducatifs se veulent multiples et innovants. Ils sont déclinés dans le Projet Éducatif de la Ville (PEV), élaboré en partenariat avec l'ensemble de la communauté éducative (Services de l'Éducation Nationale, enseignant.e.s, équipes d'animation, parents, enfants, Fédérations ou associations inscrites dans une démarche d'éducation populaire) dans le cadre d'une concertation à l'échelle de la Ville.

Les associations constituent un réel point d'appui dans le cadre de la politique éducative que la Ville met en œuvre depuis plusieurs années.
L'association Astu'sciences fait partie de ce mouvement. Elle a pour vocation d'animer le réseau des acteurs auvergnats impliqués dans la culture scientifique, technique et industrielle (CSTI), dans une démarche d'éducation populaire.

ARTICLE 1 - OBJET DE LA CONVENTION

L'objet de cette convention est de définir les modalités de partenariat que la Ville et l'association Astu'sciences souhaitent mettre en place dans le cadre du déploiement du Projet éducatif de la ville, particulièrement l'un de ses enjeux majeurs, à savoir de favoriser l'apprentissage de la citoyenneté et de l'ouverture à l'autre

ARTICLE 2 - DURÉE DE LA CONVENTION

La présente convention entre en vigueur à la date de sa dernière signature par les Parties. Elle est conclue pour une durée de 4 ans, jusqu'au 31 décembre 2020.

ARTICLE 3 - ENGAGEMENT D'ASTU'SCIENCES

Coordination du collectif d'organisation

Dans le cadre de ses actions, Astu'sciences assure, notamment, la gestion et coordonne le collectif d'organisation des Expositions Auvergne.
Ce collectif est constitué d'associations d'éducation populaire et de culture scientifique, de collectivités territoriales et de certains services de l'État. Ce regroupement d'acteurs associatifs et institutionnels permet de mutualiser les savoir-faire et les moyens afin d'accompagner au mieux les projets scientifiques des jeunes et de créer des dynamiques locales durables.
Des temps d'échange, de travail collaboratif et d'accompagnement sont mis en place par Astu'sciences afin de préparer l'événement phare « Expositions de Clermont-Ferrand » qui a lieu tous les deux ans, au mois de Mai. Ce collectif se réunit une fois par mois afin de travailler sur cette manifestation qui nécessite un travail en réseau permanent. Cette dynamique du collectif permet aux différents acteurs (équipes d'animation, enseignants...) qui encadrent les jeunes d'être accompagnés dans la durée autour des projets scientifiques et techniques.

Portage d'Expositions

« les jeunes animent la science »
La culture scientifique contribue à faire de chacun un citoyen curieux, éclairé et engagé dans le monde dans lequel il vit. Elle s'appuie sur un ensemble d'actions qui facilite l'accès aux sciences. Expositions est l'une d'entre elles.
Expositions est une manifestation culturelle et scientifique dont les objectifs sont :

- Susciter des initiatives en matière d'activités scientifiques et techniques pour la jeunesse
- Valoriser la capacité des enfants à réaliser des projets dans ce domaine
- Favoriser les échanges, la réflexion et l'expression des idées
- Favoriser les approches arts et sciences

ARTICLE 4 - ENGAGEMENT DE LA VILLE

4.1- La Ville versera en 2017 à l'association une subvention de 15 000 € permettant à Astu'sciences de remplir ses missions. Un acompte de 7 500 euros sera versé à la signature de la convention.
Le solde sera réglé avant la fin du dernier trimestre de l'année civile, après la fourniture d'un bilan intermédiaire. Ce bilan sera fait à la fin de l'année scolaire en cours et fera état, par ailleurs, de préconisations pour la rentrée suivante.

4.2- Pour les deuxième, troisième et quatrième années d'exécution de la présente convention, la contribution financière annuelle de la Ville de Clermont-Ferrand fera l'objet d'une délibération du conseil municipal. Elle sera versée selon les modalités suivantes :
- Un acompte avant le 31 mars de chaque année dans la limite de 50% du montant prévisionnel annuel de la contribution pour cette même année,
- Le solde annuel avant la fin du dernier trimestre de l'année civile, sur présentation de justificatifs mentionnés dans l'article 5.

4.3- Lors de la mise en place de l'évènement « Expositions », qui se déroule les années paires, la Ville :

- Sollicitera la mise à disposition du rez-de-chaussée de Polydôme, sur 4 jours,
- Contribuera à une aide logistique avec du prêt de matériel technique et informatique, à hauteur de 665 €,
- Contribuera à un soutien à la communication avec la mise à disposition des supports visuels de la Ville.

ARTICLE 5 – JUSTIFICATIFS

En plus de la production des documents légaux annuels, Astu'sciences s'engage à fournir, suite à la clôture de chaque exercice les documents ci-après :
- Le budget prévisionnel des projets décrits dans cette convention
- Le bilan quantitatif et qualitatif de ces mêmes projets

ARTICLE 6 – EVALUATION ET BILAN D'EXECUTION GLOBAL DE LA CONVENTION

6.1- Il sera proposé une évaluation contradictoire annuelle, en lien avec la réalisation du projet global et, le cas échéant, sur son impact au regard de la mise en place du Projet Educatif de la Ville.

6.2- Un bilan d'exécution global de la présente convention sera effectué au plus tard 1 mois avant son expiration entre les parties signataires.

ARTICLE 7 – AVENANT

La présente convention ne peut être modifiée que par avenant signé par la Ville et l'Association. La demande de modification de la présente convention est réalisée en la forme d'une lettre recommandée avec accusé de réception précisant l'objet de la modification, sa cause et toutes les conséquences qu'elle emporte. Dans un délai de deux mois suivant l'envoi de cette demande, l'autre partie peut y faire droit par lettre recommandée avec accusé de réception.

ARTICLE 8 – LITIGES

Il sera fait application du droit. En cas de difficultés concernant l'interprétation ou l'exécution des présentes, les parties s'efforceront de résoudre leur litige à l'amiable. En cas de désaccord persistant, le différent sera porté devant le tribunal administratif de Clermont-Ferrand.

Fait à Clermont-Ferrand,
En quatre exemplaires,
Le

Le Maire de Clermont-Ferrand,

Olivier BIANCHI

Le Président d'Astu'sciences

Christian TOURAILLE